

Les élections municipales de Lille et d'Armentières

Celles de Lille sont validées ; celles d'Armentières sont annulées

Le Conseil de Préfecture du Nord, présidé par M. Requier, assisté de MM. Gimnat et Lutz, conseillers ; F. Leroy, secrétaire général et P. Villy, greffier, a rendu hier son arrêt concernant une protestation déposée contre les opérations électorales de Lille pour l'élection de 36 conseillers municipaux.

En ce qui concerne les griefs relatifs à la proclamation des résultats du scrutin, à la distribution de tracts dans la nuit de l'élection, à la pression qui aurait été exercée sur les hospitalisés, aux bulletins annulés à tort ; Considérant que ces griefs sont simplement articulés et ne sont pas appuyés de preuve ou de commencement de preuve ; dit qu'il n'y a pas lieu d'accueillir ces griefs.

En ce qui concerne l'affichage hors des emplacements réservés. Considérant que ce fait échappe à la compétence du Conseil de Préfecture et que, par suite, il ne peut être examiné qu'au point de vue de la répression qu'il a pu avoir sur l'élection.

Que la période qui a précédé le vote a été particulièrement active ; que les candidats des listes en présence disposaient d'importants moyens de propagande et que le fait d'afficher à un nombre d'exemplaires non déterminés par la protestation, — en tout cas peu élevés, — des emplacements non réservés, ne peut être considéré comme ayant été de nature à influencer les élections.

Le Conseil considère donc que ce sera faire une juste appréciation des faits de la cause en rejetant ce grief. Sur la question d'ingérence des fonctionnaires le Conseil déclare qu'il y a eu un fait isolé sans conséquence. En ce qui concerne la brochure de propagande des élus, pour laquelle une facture a été présentée acquittée, la protestation est également rejetée.

Enfin, pour la protestation au sujet des inscriptions sur les listes électorales, aucune fraude ni manœuvre n'a été relevée et le Conseil abandonne également ce grief.

Sur l'ensemble de la protestation, le Conseil considérant l'écart des voix qui sépare les deux listes et le mal fondé des divers griefs articulés, décide qu'il y a lieu de rejeter l'annulation de la protestation, en conséquence, statuait contradictoirement, après en avoir délibéré, le Conseil rejette donc la protestation du sieur Crépeau.

L'annulation des élections municipales d'Armentières

Le Conseil de Préfecture a également rendu son arrêt concernant la demande d'annulation des élections municipales d'Armentières. Voici le principal argument avancé dans le jugement :

Considérant qu'un Comité d'Union républicaine Armentérienne a adressé des convocations aux électeurs n'habitant pas Armentières, ces habitants à venir voter pour la liste Conem, leur promettant que le remboursement de leurs frais de voyage leur serait effectué ;

Que par des pièces versées au dossier, il a été constaté que les sommes versées étaient beaucoup supérieures aux frais réclamés par les électeurs.

Qu'il est également fait mention dans l'arrêt que le 3 Mai 601 réfugiés étaient venus voter à Armentières, que le 10 Mai ils sont venus à 681. Or, la majorité ne fut que de 85 suffrages.

Donné de ce fait et en regard à la faible différence des voix obtenues par les listes en présence, le Conseil annule les opérations électorales du 10 Mai 1923.

Une annulation à Lambersart...

L'élection de M. Leroy, instituteur, élu conseiller municipal est annulée. ...ainsi qu'à Bouchèpe

L'élection de M. Ernest Bodaert est également annulée.

EN DEUXIEME PAGE : Les candidats aux élections cantonales.

La plus vieille maison de Paris



Voici la plus vieille maison de Paris. Située rue Montorgueil, elle fut construite sous Henri III et habitée par Marie Stuart. — (Wide World Photos)

EN QUATRIEME PAGE : Notre Chronique de la Mode ; Pour les jours chauds.

L'offensive française sur le front marocain

Nos troupes avancent légèrement sur le front Est, près d'Ouezan

Fez, 7. — Tandis qu'à l'Est, sur notre front de Taza, nous nous employons depuis une semaine à repousser les assauts de nombreux contingents rifsins cherchant à forcer le passage du massif montagneux compris entre le Haut-Loben et l'Oued Mouou, nous venons d'engager une vigoureuse offensive au nord d'Ouezan. En raison de la proximité de Chechouan, centre important de résistance ennemie, qui se trouve à une quinzaine de kilomètres système de notre poste extrême de Rihana, et des difficultés du terrain, cette opération, appelée cependant à se maintenir comme les précédentes, dans les limites de notre zone, a été menée avec de sérieux effectifs, accompagnés d'un matériel puissant.

Il y a quelques jours, au camp d'Ouezan, ont eu lieu les préparatifs de départ de cet important gros bataillon composé de nombreux hommes et de canons les plus fortes colonnes avec lesquelles nous avons opéré, de 1903 à 1914, pour la pacification successive de toutes les régions du Maroc soumises à notre protectorat. La partie la plus pittoresque de ce camp, qui recouvre d'une multitude de tentes toute l'étendue d'un petit plateau situé à deux kilomètres seulement de nos positions, est occupée par les tentes d'une colline verdoyante et le cercle occupé par le superbe goum envoyé par le tribu des Zemmours, que nous étions à combattre en 1911, entre Rabat et Médouza, lors de la marche du général Moineau sur Fez.

Le 9 juin dernier, une importante colonne était déjà partie dans les mêmes conditions pour procéder au ravitaillement de nos postes en bordure du Loukkas. Elle opéra jusqu'au 20 juin, ne pouvant effectuer qu'une partie de sa mission. On sait quelle se heurta, durant trois semaines, devant Rihana, à une résistance farouche de l'ennemi, se renfortant sans cesse grâce à la proximité du camp de Chechouan. Attaqué sur les quatre faces, notre colonne fut vaincue, devant Rihana, à une résistance farouche de l'ennemi, se renfortant sans cesse grâce à la proximité du camp de Chechouan. Attaqué sur les quatre faces, notre colonne fut vaincue, devant Rihana, à une résistance farouche de l'ennemi, se renfortant sans cesse grâce à la proximité du camp de Chechouan.

Les Espagnols nous aident

C'est pour reprendre cette opération et la pousser victorieusement jusqu'à ses objectifs visés que vient de partir d'Ouezan une seconde colonne, cette fois composée de deux bataillons, une colonne plus légère et de lui permettre une mobilité plus grande, et les hommes ont été allégés d'une partie de leur équipement, et notamment de leurs tentes. Suivant les méthodes sahariennes, les officiers et les soldats couchent à la belle étoile. La saison le permet. Depuis trois jours déjà, le groupe opère divisé en deux colonnes, l'une cheminant par les vallées, l'autre suivant les lignes de crêtes et tenant le rôle d'une puissante flanc-garde. La progression s'est opérée normalement, atteignant sans difficultés les hauteurs de Taza, le 24 juin, à une hauteur de 155 mètres de 21 chevaux, à pu prendre sous ses feux d'importantes objectifs ennemis et réduire des villages, organisés défensivement. L'opération insensiblement poursuivie, nous a permis de contribuer à élargir la marche de notre infanterie et à lui traverser le passage à travers de dangereux massifs boisés, fortement tenus par les tribus rifsins. Une importante colonne est partie d'Ouezan, à déjà pu rejoindre la colonne et la ravitailler.

Il faut encore noter un événement de grande importance qui s'est passé dans ce secteur. Pour la première fois, des forces espagnoles ont collaboré avec l'armée française.

Le Sultan... et l'Inde enverront des renforts

Une dépêche de Fez annonce que l'entrée en action des méharis levées par le sultan est imminente.

Après les messages de Pondichéry, des Hindous seraient recrutés pour servir dans l'armée française du Maroc. Le premier contingent quitterait Pondichéry le 27 juillet et le second s'embarquerait un mois plus tard pour le même destination.

Le général Naulin rejoindra son poste dans 10 jours

M. Paul Painlevé a vu ce matin M. Steeg, garde des sceaux, puis le général Naulin, commandant supérieur des troupes du Maroc, avec qui il a eu un long entretien. Le général Naulin rejoindra son poste dans une dizaine de jours, après avoir constitué son état-major.

Le franc baisse

L'amélioration du franc que l'on a constatée depuis quelques jours n'a pu cependant, hier à la Bourse de Paris, la livre faisait un sérieux bond de 101 fr. 90, — cours de clôture de lundi, — à 101 fr. 05 et le dollar passait de 20 fr. 21 à 20 fr. 14.

UN PRINCE JAPONAIS DE PASSAGE A CALAIS

Calais, 7. — Le prince japonais Chichibu est arrivé à Calais par le rapide de 15 h. 15 ; il a été salué par le commissaire spécial ; le prince s'est embarqué sur le paquebot « Biarritz » qui a quitté Calais à 15 h. 40, pour Douvres.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal correctionnel d'Arras. Le nommé HIVER Henri-Ulysse, trente-quatre ans, négociant, demeurant à Arras, rue Saint-Maurice, a été condamné, par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel d'Arras, en date du 11 mars 1925, à trois mois d'emprisonnement avec sursis, et quatre mois d'interdiction de bureau pour fraude alimentaire (fausification de beurre et détention de margarine dans son magasin non muni de l'enseigne spéciale prévue par la loi), délit commis le 2 février 1925.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que le présent jugement serait, par extrait, en première page inséré aux frais du condamné dans les journaux « l'Avenir d'Arras », le « Courrier du Pas-de-Calais », la « Dépêche », l'« Echo du Nord » et la « Revue du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 150 francs, et affiché aux frais du condamné, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile du condamné et l'autre à la porte principale de la mairie d'Arras, avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever les dites affiches ; Le tout par application des articles 1, 3, 7, 8, 15 de la loi du 1er août 1905, modifiée par la loi du 28 juillet 1912 ; 3, 5, 16 de la loi du 16 avril 1897 ; 17, du décret du 25 mars 1924 ; 1 et 3 de la loi du 28 mars 1891 ; 365, 383 et 384 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme. Le Greffier signé : C. HEQUET. Vu : Le Procureur de la République, (Signé) : H. CHOLLET.

Le procès sensationnel d'un ingénieur allemand

Très calme, il raconte comment il massacra toute sa famille

Berlin, 7. — Ainsi que nous l'avions annoncé, l'ingénieur Angersheim a comparu devant la Cour d'Assises de Limbourg.

On sait qu'il assassina huit personnes ; sa femme, sa belle-mère, sa belle-sœur, sa bonne, ses deux employés et ses deux aides journaliers. L'accusé explique qu'il a d'abord tué sa femme atteinte d'une maladie incurable, à la demande de celle-ci. Voici, d'après lui, ce qui se passa la nuit du crime : — Je m'éveillai vers minuit. Ma femme souffrait atrocement. Je voulais lui libérer et allai chercher dans la cuisine un couteau avec lequel je la tuai.

Elle mourut immédiatement. — Je revins alors dans ma chambre avec l'intention de me suicider, mais les deux voleurs que j'avais à ma disposition ne fonctionnaient pas. Je redescendis à la cuisine, où je trouvais une hache.

A ce moment même, j'entendis ma belle-mère crier dans la chambre de ma femme ; je remontai en hâte et la tuai d'un seul coup de hache.

Il me sembla à ce moment que ma femme essayait de se relever. Je lui portai deux coups de hache sur le crâne.

— Quel mobile, demanda le président, vous a poussé à tuer votre servante ? — C'est bien simple, répond l'accusé, au moment où je me relevais après avoir assés deux coups de hache à ma femme, je vis la jeune fille à la porte.

Elle se sauva en criant, et la poursuivis jusqu'à grenier, où je la tuai d'un seul coup. — Je m'endormis et le lendemain je ne me souvins plus de rien.

Je me rendis à mon bureau comme à l'ordinaire et ce ne fut qu'à mon retour dans la chambre du crime, que je me rappelai le drame de la nuit.

Le malheur voulut que le jardinier ait aperçu lui aussi les deux cadavres par une fenêtre, je le tuai pour l'empêcher de parler.

Je rendis alors tinter la sonnette de la chambre et j'allai ouvrir en disant : « Ma hache, et sans savoir ce que je faisais, je jetais la tête à un employé de bureau qui venait enlever une facture. »

L'interrogatoire révèle des détails effroyables ; l'assassin avait frappé si violemment l'un des aides-jardiniers qu'il ne put retirer sa hache ; il dut en labourer la tête avec un couteau pour libérer sa cognée.

Angersheim fait ces déclarations avec un calme stupéfiant. Sa mémoire est parfaite. Il précise les détails les plus minimes, et les plus lugubres de l'horrible nuit.

Cent soixante-quinze témoins et trois médecins seront entendus. L'accusé est convaincu de meurtre et d'assassinat.

LE PAIN BAISSE

A partir de jeudi il sera vendu 1 fr. 60 le kilo, dans le Nord ;

La Commission des farines s'est réunie mardi matin, sous la présidence de M. Hudelo, préfet du Nord.

Elle a décidé de fixer le prix de la farine à 172 francs le quintal. En conséquence, le prix du pain sera abaissé de 1 fr. 65 à 1 fr. 60 le kilo, à partir de jeudi prochain.

Les commerçants sont mécontents du projet voté par le Sénat

Paris, 7. — Le comité extraparlimentaire de défense du commerce de détail, qui groupe l'ensemble de toutes les Fédérations nationales du commerce de détail français, s'est réuni ce matin à la Chambre.

Il a voté un ordre du jour élevant une protestation contre les modifications apportées par le Sénat au texte voté le 4 juin dernier par la Chambre sur la propriété commerciale, regrettant l'attitude du Haute-Assemblée décidant d'intensifier l'action de tous les adhérents au comité pour faire aboutir la reconnaissance de la propriété commerciale, réforme qu'ils considèrent comme essentielle à la sécurité du commerce et solidaire de la propriété nationale.

Pour vivre heureux, mariez-vous !



Deux jours derniers s'est tenue, comme tous les ans à Roubaix, en Belgique, la « Fête aux fiancés ». Cette fête a obtenu comme les années précédentes un énorme succès. On veut ici, les « fiancés », défilant dans les rues décorées et ornées de guirlandes, en chantant les jolis couplets de mariage, à la recherche de l'âme sœur.

L'ondine dunkerquoise vaincra-t-elle la mer ?

Jane Sion s'entraîne activement pour la traversée de la Manche

Avec la saison estivale nous allons revoir comme chaque année à pareille époque, les grands exploits nautiques.

De tous ces exploits, il en est un fameux, celui de la traversée de la Manche à la nage qui suscite comme bien l'on pense, l'intérêt mondial. Si les tentatives ont déjà été nombreuses, elles n'ont pu être couronnées de succès, aussi s'entraîne-on activement des deux côtés du Détroit en vue du grand effort.

Parmi ceux qui cette année tentent la traversée, nous notons à nouveau avec plaisir, la vaillante ondine dunkerquoise, Jane Sion, qui a déjà à son actif d'admirables performances.

On se rappelle en effet, qu'en 1922, elle fut la première à se lancer dans la traversée de la Manche à la nage, et ce fut elle qui fut la première à accomplir ce grand exploit.

Pour réaliser l'exploit prodigieux de la grande traversée, Jane Sion poursuit inlassablement, avec méthode, son entraînement à Dunkerque.

Au large, Jane Sion fait chaque jour d'innombrables brasses et on peut la suivre ainsi pendant des heures entières, nageant sans fatigue, retournant sur le sable aussi en forme qu'elle était partie.

Sees concurrentes la préoccupent bien quelque peu mais en pure sportive elle est prête à-t-elle déclaré à les entraîner le jour de leur tentative. On ne peut être plus généreux. Elle les invite même à prendre place sur le navire qui doit la convoyer de façon à permettre à ces dernières de suivre son effort. Elle ne demande en retour qu'un procédé analogue. Voilà de la vraie sportivité qui n'ignorera d'ailleurs pas tous ceux qui connaissent la vaillante ondine.

Une trieuse tuée par une machine haut-le-pied aux Mines de Liévin

Un pénible accident est survenu à la fosse 5 des Mines de Liévin. La nommée Bonaventuro Céline, âgée de 14 ans, embaussée, domiciliée rue Massenet, 4, à Liévin, exerçant près de la fosse 5 des Mines de Liévin, fut happée par une machine haut-le-pied. Relevée aussitôt, elle fut les premiers soins de M. le docteur Blot, appelé d'urgence. Le praticien constata le brèvement des deux cuisses et ordonna le transfert à l'hôpital de la malheureuse, qui décéda en y arrivant.

Le Reveil Illustré EST PARU

LA DIX-SEPTIEME FETE DES ROSES LA FETE DE L'AMICALE BUFFON ; LES PETITS LILLOIS A DUNKERQUE ; EN DANSANT ; conte par Frédéric BOUTET.

Le Reveil Illustré

publié en outre : ESClave OU REINE, roman d'amour, par DELLY ; LES AVENTURES DE FLAVIE BOURBIAU ; LE PETIT GOURRIER DE NOS LECTRICES.

Le Reveil Illustré

le plus populaire des hebdomadaires de province, EST EN VENTE PARTOUT ! 16 Pages :: 30 Centimes

Le crime d'un amant jaloux à Tourcoing

Van Coppennolle est condamné à 15 ans de travaux forcés

La Cour d'Assises du Nord a jugé hier, Van Coppennolle Gustave-Camille, 22 ans, né à Tourcoing, journaliste, demeurant à Roubaix, 56, rue de Tourcoing, inculpé d'assassinat.

Brève idylle Van Coppennolle s'est marié à Tourcoing en avril 1924. Il travaillait en dernier lieu le 8 août 1924 à l'usine Richardso. à Roubaix, où il a fait la connaissance de Marie Vanhoutte. Vive Coupé dont il fit sa maîtresse vers le mois de décembre 1924. L'état de leurs premières relations se calma bientôt et Van Coppennolle devenu jaloux crut remarquer que chaque nouvelle journée les éloignait un peu plus l'un de l'autre.

Le lundi 29 décembre 1924, à l'atelier Marie Vanhoutte lui signifia qu'elle ne l'aimait plus et ne voulait plus de lui et le soir ils ne se rencontrèrent plus. Le lendemain Van Coppennolle demanda brusquement à se faire régler et quitta l'usine vers 13 heures 30.

Il se rendit à Tourcoing chez un sieur Oger, coiffeur, où il fit l'acquisition vers 17 h. d'un couteau à cran d'arrêt très solide. Il le mit dans sa poche et revint à Roubaix, attendit Marie Vanhoutte, place de la Foix au Chêne, où elle devait passer à sa sortie de l'usine pour rentrer chez elle.

C'est là, en effet, qu'il la rencontra et il l'accompagna jusqu'à la rue de Liommelet où elle avait une commission à faire au magasin d'une coopérative. A sa sortie de la coopérative il continua de l'accompagner et lui demanda si la rupture était définitive et s'il était bien vrai qu'elle ne voulait plus de lui.

Elle lui aurait répondu qu'elle en préférait un autre.

Le drame Exaspéré par cette réponse Van Coppennolle sortit de sa poche le couteau qu'il venait d'acheter et l'en menaça. Le couple se trouvait alors dans la rue de Liommelet. Marie Vanhoutte effrayée s'enfuit dans le corridor qui conduit au commissariat mais Van Coppennolle l'y suivait et lui porta un violent coup de couteau dans le ventre. Elle tomba et la victime mortellement atteinte tomba sur le sol. Des agents de police attirés par le cri qu'elle poussa, les uns s'empressèrent de la relever pour la transporter au poste où elle succomba peu après ; les autres s'élançèrent à la poursuite de Van Coppennolle et le rejoignirent rue Bayart.

Arrêté Au moment où on procéda à son arrestation il était encore en possession de l'instrument du crime. Il ne fit aucune résistance se contentant de balbutier : Ça y est. C'est fini. Il fut conduit au commissariat. Il déclara : « Je l'ai tuée parce qu'elle m'a dit qu'elle n'aimait plus et qu'elle m'a trompé et il refusa de répondre jusqu'au moment où il fut interrogé par le commissaire de police. Il déclara alors qu'il avait tué sans intention, que d'ailleurs il était en état d'ivresse. »

C'est le système de défense qu'il a adopté au cours de l'interrogatoire et qu'il a été établi qu'il n'était pas en état d'ivresse quand il a commis son crime et tout démontre qu'il avait l'intention bien arrêtée de la commettre si Marie Vanhoutte, refusée de continuer leurs relations.

L'audience Gustave Van Coppennolle, est un grand garçon, au front large, l'aspect d'un voleur docile. Sa mise est celle d'un ouvrier endimanché. Son attitude est correcte.

Le président Brosseau, lui pose des questions. M. Sirey, procureur général, lui fait un interrogatoire, l'heureux drame est longuement évoqué. Van Coppennolle exprime des regrets de son crime, mais son cell reste sec au souvenir de la malheureuse qu'il a tuée.

Inculpé ne dit rien d'autre chose. Les renseignements recueillis sur son compte ne sont très favorables.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Le Salon Automobile de Lille

L'Administration Municipale accueille très favorablement le projet de la foire-exposition

Après avoir recueilli les avis autorisés des constructeurs, des représentants des grandes marques et des garagistes de la région sur le Salon Automobile qui doit se tenir à Lille du 4 au 16 octobre prochain, il nous restait à connaître le point de vue de l'Administration municipale sur la grande manifestation commerciale projetée.

Ce point de vue — disons-le de suite — est entièrement favorable au Salon et a déclaré Selengro, maire de Lille, que nous avons rencontré hier :

« La Municipalité socialiste lilloise ne s'est jamais montrée hostile aux initiatives tendant à développer le commerce local et à créer un grand courant d'affaires dont ne peut que bénéficier la population tout entière. »

« Les nombreuses et grandioses fêtes que nous avons organisées depuis notre entrée à la Mairie en sont un sûr garant. »

Le Salon Automobile projeté ne manquera pas d'attirer chez nous quantité d'étrangers, qui séjourneront à Lille dans l'intérêt du commerce local. »

« Dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration, appelé à se prononcer sur une demande de location du Palais-Rameau, présentée par le Comité organisateur, n'a donc pas hésité à répondre favorablement. »

« Quant à moi, personnellement, j'ai accepté la présidence d'honneur de la manifestation qui m'était offerte. C'est dire que notre appui moral est pleinement assuré à l'initiative en voie de réalisation. »

Cet appui officiel de la Municipalité ne peut que rehausser l'éclat du Salon Automobile de Lille.

Nous osons espérer qu'il dissipera les dernières hésitations des constructeurs français et que la prochaine démarche des organisateurs auprès de leur chambre syndicale sera marquée d'un plein succès.

Lille aura donc sa Foire-Exposition Automobile et rien ne sera négligé du côté des organisateurs pour assurer sa pleine réussite dans l'intérêt de l'industrie et du commerce français. — M. P.

Le XIX<sup>me</sup> Tour de France Cycliste

PREMIER CONTACT AVEC LES ALPES

L. Buysse se classe encore premier à la douzième étape

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL) NICE, 7 juillet. — Après s'être « exploités » aux Alpes, nous allons rouler, continuant leur infernal circuit, ont été rendus au jourd'hui une « visite de politesse » aux Alpes. Beaucoup d'entre eux les connaissent déjà pour les avoir maintes fois affrontés. Ils avaient qu'ils n'avaient que les plaisanteries. Ils n'ont donc pas été surpris de leur verdict.

Buysse d'autres, par contre, étaient commés dans la chanson : jeunes et ne savaient pas. Vous diriez que nous n'avons pas vu de Nice pas Benoît ? N'est-ce pas Verdych ? L'étape Toulon-Nice-Sospel-Nice ne pouvait pas être, et n'a pas été un coup nul. Pour quelle ou les terminés par une arrivée en peleton, il est fait qu'elle ne comportait pas les rudes montées de la boucle de Sospel.

Celles-ci cependant étaient là, bien là, qui attendaient le mépris pour se prononcer.



UN FACHEUX INCIDENT DE ROUTE : LA CREVAISON !

Les « Juges alpins » ont vu et ont parlé. C'est aux deux médiums, Buysse et Buissac qui ont décerné la palme. Franz et Dejonghe n'ont pas eu leurs faveurs.

Décidément le « maillot jaune » a été fait pour les médiums espagnols du « championnato ». Il collait hier, voici qu'il incruste dans le résultat de la journée d'aujourd'hui.

La course s'est déroulée comme on l'avait prévue. De Toulon à Nice, aucun effort personnel dignes d'être signalés. Les vents courroucés ont fait du ciel d'azur le long de la Grande Bleue, était si belle, que vraiment il eût été dommage de ne pas apprécier tous les charmes.

A Nice, à Belle, on retrouvait tous les partisans à l'exception de quelques accidentés. C'est dire combien la promenade avait été benigne. Les choses cependant n'allèrent pas tarder à changer.

Il y avait là plus loin, les cols de Nice, le col de Braus, argutieux et mauvais, avec ses multiples lacets, puis au-dessus de Sospel, le col de Costillon, et enfin, les bosses traîtresses de la Turbie.

Il n'en fallait pas tant pour semer la discorde. Peu après Nice, voici en effet Buysse, l'infortuné Lucien Buysse, qui, sans avoir gagné, mais la politesse à ses suivants suivi de son ami maître Bottechia, Ayro a « vu le coup ». Il s'efforça de coller la roue de son compatriote. Les câbles réussirent un moment, pas assez longtemps pourtant pour bien faire.

A Sospel, les deux juyards ont magistralement semé le petit ambuleux de poursuivant, et ont réussi à le précéder de trois minutes.

Derrière on lutte, on lutte, comme Franca se « démène » comme un possédé mais vainement. Le peloton s'allonge sur la rampe alpestre comme une vulgaire piste de juube. Que dire du reste de la course puisqu'elle s'est déroulée sans histoire.

Les deux juyards devaient fidèlement conserver leur avance, et venir en triomphateur, passer sous les palmiers la ligne d'arrivée. Au sprint le Belge prenait le meilleur sur l'Italien, mais tous deux précédaient Ayro de 2 minutes. Franz de 6, Dejonghe de près de 18. Le classement général n'est pas modifié, mais les positions des deux équipiers se trouvant sérieusement consolidées.

De rudes assauts seront maintenant nécessaires pour le maintien de son pedestal l'infortuné champion transalpin.

Mais qui sait ce que réserve l'appel du tueur. L'étape Nice-Briançon a encore elle aussi ses grands juges et attendent pour se prononcer en dernier ressort.

N'oublions pas qu'elle a déjà débouté bien des requérants ! JEAN DESMARET.

A la campagne



« Et bien, Monsieur Mathieu, ce ne vous dérange pas que je passe si souvent dans votre champ ? — au du tout, Madame Bastille, au contraire, car depuis que vous y passez, les moutons n'y viennent plus ! »